

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'économie, des
finances et de l'industrie**

NOR: EFII1031498A

ARRÊTÉ du - 7 JAN. 2011

portant attribution de la médaille du tourisme à des personnes de nationalité française,
résidant à l'étranger,
au titre de la promotion de l'année 2011
(promotion du 1^{er} janvier 2011)

**Le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises,
du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation,**

Vu le décret n°89-693 du 21 septembre 1989 modifié, instituant la médaille du tourisme,

Vu l'avis du Ministère des Affaires étrangères et européennes,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La médaille de bronze du tourisme est attribuée aux personnes suivantes :

CHEVASSUS Philippe – (Espagne)

ROMERO Marie-José – (Espagne)

LAURETTE Jean-Yves – (Suisse)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel des Décorations, Médailles et Récompenses.

Fait à Paris, le - 7 JAN. 2011

Le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des
petites et moyennes entreprises, du tourisme,
des services, des professions libérales
et de la consommation



Frédéric LEFEBVRE